



CROIX-ROUGE DE CÔTE D'IVOIRE
Association reconnue d'utilité publique
par le décret N°63-169 du 18 avril 1963

Termes De Références (TDR)

**« RECRUTEMENT DE MEMBRES DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES DE LA
CROIX-ROUGE DE CÔTE D'IVOIRE »**

Département / Coordination ou Service :	Audit Interne
Projet :	Recrutement de membres du Comité d'Audit et des Risques de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire
Type d'activité :	Conseils au Comité Directeur (Conseil d'administration) dans les domaines de : Audit interne, Comptabilité, Finances, Contrôle interne, Gestion des risques, Gouvernance, etc.
Période :	2024 à 2028
Cibles :	Croix-Rouge de Côte d'Ivoire
Partenaire d'Appui/Financement :	Comité International de la Croix-Rouge (CICR) Croix-Rouge Norvégienne

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
2.	OBJECTIFS DU COMITE D'AUDIT	1
3.	MISSIONS DU COMITE D'AUDIT	2
4.	PRINCIPES OPERATIONNELS	2
5.	LIVRABLES	3
6.	QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES	3
7.	CANDIDATURE ET SELECTION DES MEMBRES	3

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire (CRCI) est la plus grande organisation humanitaire nationale du pays, avec un réseau estimé à 3 700 volontaires, ayant accès aux populations les plus vulnérables. Les activités de la CRCI sont menées sur toute l'étendue du territoire de la Côte d'Ivoire à travers 101 comités locaux, allant de la réponse aux situations d'urgence et des premiers secours à la promotion de services de développement à long terme dans les domaines de la santé publique, du développement communautaire, du développement de la jeunesse, de la migration, etc., grâce à un vaste réseau de bénévoles travaillant en étroite collaboration avec les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et les autorités publiques compétentes.

C'est une organisation impartiale, neutre et indépendante dont le mandat est d'inspirer, d'encourager, de faciliter et de promouvoir en tout temps toutes les formes d'activités humanitaires.

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire œuvre en vue de prévenir et d'atténuer les souffrances humaines et de contribuer ainsi au maintien et à la promotion de la paix et du développement dans le monde.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de transformation et d'amélioration de ses systèmes de management, visant la transparence, la bonne gouvernance et la satisfaction des attentes de ses partenaires, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire (CRCI) souhaite recruter les membres de son nouveau Comité d'audit et des risques.

Le comité est un organe consultatif qui conseille et oriente la gouvernance et le secrétariat général de la CRCI sur les sujets tels que :

- Les valeurs et l'éthique ;
- La gestion du risque ;
- Le cadre de contrôle interne ;
- La supervision des activités d'audit interne, et d'audits externes ;
- Les états financiers et rapports sur sa redevabilité.

2. OBJECTIFS DU COMITE D'AUDIT

L'objectif du comité d'audit et des risques, est d'assurer une surveillance structurée et systématique des pratiques de gouvernance, de gestion organisationnelle, de gestion des risques et de contrôle interne de la CRCI.

Les objectifs spécifiques dudit comité sont les suivants :

- Être le destinataire des rapports d'audit interne ainsi que ceux des auditeurs externes et autres partenaires ;
- Tenir des réunions trimestrielles sur la base d'un rapport établi par la structure d'audit interne ;
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit ;
- S'assurer du respect et de la bonne diffusion des règles internes ;
- Proposer au Comité directeur des sanctions en cas de non-respect des politiques et procédures en vigueur, et suivre la mise en œuvre éventuelle de ces sanctions ;
- Surveiller la mise-en-œuvre du système de gestion des risques ;
- Être informé et suivre les actions des fonctions comptables et financières, du contrôle permanent, de l'audit interne et des auditeurs externes ;
- Faire des rapports trimestriels au Comité Directeur et à chaque session de l'Assemblée Générale.

3. MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit a pour missions de :

- assister le Comité Directeur dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris la fonction audit interne et la gestion des risques au sein de la CRCI ;
- améliorer et renforcer la bonne gouvernance au sein de la Société Nationale (SN) ;
- s'assurer que la SN est pourvue des ressources adéquates (humaines, financières, matérielles, techniques et logistiques) au siège et dans toutes ses branches.

En effet, le Comité interagit avec les fonctions ou dispositifs suivants :

Comité d'audit - Information comptable et Financière :	Comité d'audit - Audit interne
<ul style="list-style-type: none">▪ Examiner le projet d'arrêté des comptes▪ Identifier les changements de méthodes▪ Examiner le traitement comptable des événements importants et des opérations complexes▪ Examiner les indicateurs financiers utilisés par la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none">▪ Examiner l'activité d'audit interne▪ Examiner et approuver le Plan d'audit▪ Examiner et faire le suivi des recommandations issues des rapports d'audit interne
Comité d'audit - dispositif de contrôle interne et de Management des risques :	Comité d'audit - auditeurs externes :
<ul style="list-style-type: none">▪ Examiner le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques▪ Examiner les principaux risques et comprendre le mode d'identification, d'évaluation et de gestion des risques▪ Examiner le reporting sur les risques significatifs Examiner l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne▪ Examiner les déficiences et faiblesses significatives▪ Réaliser et suivre les plans d'action	<ul style="list-style-type: none">▪ Examiner les risques significatifs identifiés par les auditeurs externes▪ Faire le suivi des points d'audit relevés par les auditeurs externes▪ Faire la revue de la lettre d'affirmation établie par l'organe exécutif

4. PRINCIPES OPERATIONNELS

Les membres de ce comité doivent :

- faire tous les efforts possibles pour participer à toutes les réunions du Comité d'audit ;
- jouer pleinement leur rôle et apporter une réelle valeur ajoutée à la CRCI ;
- avoir la capacité de faire des recommandations au Comité Directeur, dans l'intérêt de l'institution ;
- avoir l'indépendance de jugement, de décision et d'action ;
- informer le Comité Directeur des cas d'incompatibilité et de conflits d'intérêts. Le membre concerné par le cas d'incompatibilité doit prendre toutes les mesures nécessaires pour régulariser sa situation ;
- remplir pleinement le devoir de contrôle ;
- s'acquitter de ses responsabilités envers le Comité directeur et l'assemblée générale.

Le mandat de ce Comité durera 04 ans, renouvelable une fois. Le Comité se réunira une fois chaque trimestre. A cette occasion, il examinera les informations comptables et financières, les activités d'audit interne, le dispositif de contrôle interne et management des risques, ainsi que les résultats des audits externes.

Les membres du Comité exercent à titre de volontaire ou bénévole et recevront des jetons de présence conformément à la politique de la CRCI. Chaque membre prendra connaissance de la charte dudit comité.

5. LIVRABLES

Le comité d'audit présentera un rapport trimestriel au Comité directeur et un rapport à chaque session de l'Assemblée Générale, résumant ses activités et ses recommandations. Le rapport trimestriel sera remis au moins deux (02) semaines avant chaque session du Comité Directeur et le rapport à l'Assemblée Générale au moins un (01) mois avant la tenue de cette assemblée.

6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

Pour être membre de ce comité, il faut avoir une expérience avérée dans les domaines de l'audit, de l'information financière, de la comptabilité et de tout autre domaine jugé utile. Toutefois, la composition du comité d'audit tiendra compte des qualifications suivantes :

- les Professionnels Comptables ;
- les avocats et juristes expérimentés ;
- les dirigeants d'ONG ;
- tout autre domaine jugé utile.

Les membres doivent également faire preuve d'intégrité et avoir une bonne compréhension des services humanitaires, du mandat, des objectifs et des priorités de la CRCI.

7. CANDIDATURE ET SELECTION DES MEMBRES

Pour être sélectionné, les candidats devront soumettre un CV et lettre de motivation entre la date d'ouverture du **1^{er} novembre 2023** et la date de clôture du **15 novembre 2023 à 23h59**.

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique à l'attention du Président de la CRCI aux adresses suivantes :

- **nanank@croix-rougeci.org**
- **t.ismael@croix-rougeci.org;**
- **kamani@icrc.org ;**
- **jadanmuoz@icrc.org ;**

NB : Les dossiers feront l'objet d'une analyse et les candidats pourront être soumis à un entretien oral.

Par ailleurs, seules les candidatures retenues seront contactées.